

**RENCONTRER SON CONJOINT
DANS UN ESPACE MULTICULTUREL ET INTERNATIONAL**

Christelle HAMEL, Bertrand LHOMMEAU, Ariane PAILHE, Emmanuelle SANTELLI

**DOCUMENT DE TRAVAIL N° 189
SERIE TRAJECTOIRES ET ORIGINES (TEO)
ENQUETE SUR LA DIVERSITE DES POPULATIONS EN FRANCE**

Ce document de travail s'inscrit dans une série de textes résultant de l'exploitation de l'enquête « Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France » (TeO), dont le premier (n°168 fournit les premiers résultats sur l'ensemble des thèmes traités par l'enquête). Il s'agit de versions de travail qui seront publiées sous une forme révisée dans un ouvrage aux Editions de l'Ined.

L'enquête TeO est une coproduction de l'Ined et de l'Insee. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 par les enquêteurs de l'Insee. Elle décrit et analyse les conditions de vie et les trajectoires sociales des individus en fonction de leurs origines sociales et de leur lien à la migration. Elle s'interroge sur l'importance et l'impact des expériences de discrimination sur les parcours des individus.

TeO a été réalisée auprès d'environ 21 000 personnes nées entre 1948 et 1990, vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008. Pour les individus fils ou filles d'immigré ou d'une personne née dans un DOM, le champ représentatif de l'enquête est limité aux personnes nées après 1958.

Le questionnaire de TeO explore l'histoire migratoire de personnes ou de leurs parents, décrit leurs parcours scolaires et professionnels, leur histoire résidentielle et leurs conditions de logement, leur vie familiale, les modalités de transmission des langues et la religion. De façon transversale, il examine l'accès des individus aux biens et services (travail, logement, services, soins...) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle. Bien qu'évoquant à de nombreuses reprises la couleur de la peau comme facteur de discrimination, l'enquête n'a finalement pas enregistré cette caractéristique personnelle, suivant en cela l'avis du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007.

Pour plus d'information : <http://teo.site.ined.fr/>

RENCONTRER SON CONJOINT DANS UN ESPACE MULTICULTUREL ET INTERNATIONAL

Christelle HAMEL, Bertrand LHOMMEAU, Ariane PAILHE, Emmanuelle SANTELLI

Introduction

Depuis les travaux conduits par Gordon (1964) aux Etats-Unis, les sociologues et démographes de l'immigration s'intéressent à la mixité des couples, considérée comme un indicateur de l'intégration sociale et de l'assimilation culturelle des nouveaux arrivants. Cette approche est également présente en France (Munoz-Peréz et Tribalat, 1984 ; Tribalat, 1995 et 1996 ; Neyrand et M'Sili, 1997) ; ces recherches mettant au jour que les personnes migrantes en couple mixte se trouvent le plus souvent parmi les plus qualifiées, leur assimilation culturelle étant alors associée à leur intégration économique. Mais des travaux américains ou de comparaison internationale ont aussi montré que le couple mixte peut être associé à une forte assimilation culturelle en même temps qu'à une faible intégration économique, et inversement (Portes, 1995 ; Song, 2010). D'autres mettent l'accent sur les contraintes structurelles du « marché matrimonial » lui-même, et déplacent l'attention des aspirations individuelles vers le contexte social dans lequel évoluent les personnes migrantes, soulignant notamment l'importance de la taille du flux migratoires pour une origine donnée dans la possibilité de choisir un conjoint de même origine (Alba and Golden, 1986; Gilbertson *et al.*, 1996 ; Kalminj, 1998 ; Safi 2008). Lorsque les migrants originaires d'un pays donné sont peu nombreux, la mixité est généralement élevée. Elle est moins importante lorsque le nombre de nouveaux migrants d'une même origine est massif et simultané. D'autres recherches ont aussi mis l'accent sur l'importance des caractéristiques des personnes au moment de leur migration sur les taux de couple mixte au sein d'un groupe (Tribalat, 1996) : si les individus sont majoritairement arrivés en étant déjà couple, la mixité est logiquement peu importante ; s'ils sont arrivés célibataires, il est possible de former un couple mixte. Très généralement, ces travaux font fi d'un autre type de contraintes sociales pesant sur les choix conjugaux des personnes migrantes : le racisme et les processus de rejet qu'ils peuvent subir avec plus ou moins de force selon leur origine. Pourtant le rejet de l'autre peut se traduire, du côté de la société d'accueil, par la hantise du métissage et ainsi par la volonté de limiter, voire d'empêcher, les unions mixtes (Kalminj, 1993 ; 2007). L'origine du conjoint ne peut donc être vue comme le résultat de la seule décision individuelle des personnes migrantes et l'ensemble des processus listés ci-dessus doivent être pris en considération, en même temps que les différences culturelles relatives aux normes conjugales, pour comprendre comment se structure la formation des couples selon l'origine. C'est ce que nous proposons de faire dans ce chapitre.

Pour étudier les normes conjugales, divers éléments sont étudiés dans ce chapitre : le degré d'institutionnalisation de l'union et les modalités de rencontre du conjoint. La nature de l'union (mariage ou union libre) rend en effet indirectement compte de l'importance accordée aux normes relatives à la sexualité et à ce qui fait la légitimité sociale d'un couple dans un milieu social et culturel donné. Ainsi, se marier avant de s'autoriser à vivre ensemble est associé à une forte importance accordée à l'institution du mariage et parfois à la chasteté sexuelle. Le mariage précédé d'une cohabitation témoigne d'un affaiblissement, voire de la disparition, de ces valeurs. Autant d'éléments qui peuvent orienter le choix du conjoint vers

une origine donnée plutôt qu'une autre. Dans le même temps, les lieux de la rencontre orientent inmanquablement vers un conjoint « proche de soi » (Bozon et Héran, 1987, 1988) qui partage des valeurs, des idées, des goûts. Ils témoignent également d'un mode sociabilité et de l'importance accordée aux relations familiales, voire au contrôle qu'exercent les parents sur les fréquentations et les sorties. Ce sont donc ces éléments, le type d'union et les lieux de rencontre, en lien avec l'origine du conjoint, qui sont examinés selon les caractéristiques matrimoniale et d'âge des personnes au moment de leur migration dans la première partie de ce chapitre consacré aux personnes immigrées.

Dans un second temps, nous nous intéressons à la conjugalité des descendants de migrants. Avec la possibilité d'identifier ces personnes dans les enquêtes statistiques depuis le début des années 1990 en France, les recherches sur la conjugalité des personnes migrantes se sont intéressées à la conjugalité de leurs enfants. Des débats sont alors apparus quant à la définition de ce qu'est un couple mixte (Filhon et Varo, 2005), les unions entre les enfants d'immigrés et la population majoritaire ne pouvant être mises sur le même plan que celles entre un immigré et une personne de la population majoritaire. Ces couples ne sont en effet pas des couples internationaux et les personnes qui les composent ont grandi dans un même pays et partagent ainsi une culture commune. Cependant, ces couples sont souvent perçus et désignés comme des couples mixtes (Santelli et Collet, 2011), précisément parce qu'il existe des frontières religieuses ou culturelles entre les personnes. Les unions des descendants d'immigrés avec des personnes de la population majoritaire témoignent alors de l'affaiblissement de ces frontières. De plus, les aspirations conjugales et les modalités de rencontre du conjoint pour les descendants d'immigrés sont orientées comme pour n'importe quelle autre personne par le souci de considérer les attentes et conseils exprimés par leurs parents (Collet et Santelli, 2012a). Or les attentes de ces derniers peuvent, pour de multiples raisons, s'orienter vers le pays d'origine. Par ailleurs, les contacts et séjours réguliers dans les pays d'origine peuvent être l'occasion de rencontre d'un conjoint, sans que les parents soient intervenus en quoi que ce soit dans la formation des couples. L'attention des chercheurs s'est ainsi déplacée vers la formation de couples entre enfants d'immigrés et immigrés de même origine que les parents. Dans ce chapitre, nous étudions la diversité des configurations conjugales au regard de l'origine des conjoints des descendants d'immigrés en prenant en considération comme pour les immigrés les types d'unions privilégiés et les modalités de rencontre du conjoint.

Les formes d'union et lieux de rencontre des conjoints sont aussi présentés concernant les natifs d'un DOM, ce qui permet d'explorer dans quelle mesure les normes conjugales dans les DOM se distinguent ou non de celles de la métropole, et d'examiner si ces différences éventuelles se maintiennent pour la génération née en métropole. En revanche, l'analyse concernant l'origine du conjoint n'est pas présentée car, les concernant, si migration il y a celle-ci est une migration à l'intérieur des frontières nationales et non une migration internationale.

1 MISE EN COUPLE ET MIGRATION

1.1 La situation matrimoniale au moment de la migration

Les comportements conjugaux sont fortement influencés par l'environnement social et culturel dans lequel les individus ont été socialisés. Or, les normes conjugales dans les pays d'émigration peuvent être tantôt proches, tantôt éloignées, de celles qui prévalent en France.

Etre arrivé enfant ou jeune adulte, en couple¹ ou célibataire crée de fortes différences entre les personnes migrantes : celles entrées célibataires, et plus encore celles arrivées enfant, ont été confrontées à la pluralité des normes conjugales induites par le contexte migratoire (celles de leurs pays d'origine et celles qui prévalent en France), à la différence de celles arrivées en couple.

Les circonstances de la migration différencient les femmes et les hommes et se traduisent par des situations conjugales très contrastées à leur arrivée² (figure 1). La migration masculine est d'abord une migration de jeunes hommes célibataires (pour 2/3 d'entre eux), tandis que la part des femmes ayant rencontré leur conjoint avant la migration est nettement plus élevée ; elles rejoignent plus souvent leur conjoint. La part des personnes en situation de rencontrer leur partenaire dans le contexte français métropolitain est ainsi plus forte pour les hommes (70%) que pour les femmes (50%). En outre, alors que les hommes arrivés en couple ont les mêmes niveaux de qualification que ceux entrés adultes³ et célibataires, les femmes entrées en couple sont nettement moins qualifiées que celles entrées adultes célibataires, dont une part importante est venue en France pour faire des études supérieures. Ces constats ne s'appliquent pas aux originaires d'un DOM, car les femmes arrivées célibataires sur le sol métropolitain sont quasiment aussi nombreuses que les hommes.

Des variations importantes s'observent selon les origines, la part des hommes et des femmes célibataires à leur arrivée en France métropolitaine est ainsi plus forte pour l'Asie du Sud-Est, l'Afrique centrale et le Golfe de Guinée, les DOM ou l'Europe du Sud. Mais concernant, les natifs d'Europe du Sud, la forte proportion de personnes entrées célibataire s'explique par la part élevée de personnes arrivées enfants. Leur socialisation amoureuse et sexuelle s'étant effectuée en France, les modalités de formation du couple et de rencontre du conjoint sont pour elles forcément plus proches de celles des personnes de la population majoritaire que pour les personnes migrantes de toutes les autres origines. À l'inverse, les personnes venues des pays de l'UE-27 (hors Europe du Sud, soit essentiellement du Royaume-Uni, d'Allemagne et de Belgique), ainsi que de Turquie ont le plus souvent migré après avoir déjà vécu en couple. Pour les premiers, la migration est intervenue plus tardivement dans le cycle de vie, tandis que pour les seconds, la mise en couple ainsi que la migration sont intervenues plus précocément dans leur histoire de vie. Les originaires des pays du Maghreb se trouvent quant à eux dans une position intermédiaire entre ces deux pôles.

Au-delà de ces grandes tendances par origine, des écarts très prononcés s'observent entre les femmes et les hommes au sein de chaque origine (Borrel et Tavan, 2003). Les écarts les plus marqués se trouvent parmi les originaires d'Afrique sahélienne et du Maroc ou de Tunisie : les femmes y sont plus de deux fois plus nombreuses que les hommes à être arrivées en couple (contre une fois et demi pour l'ensemble des immigrés). Au sein de mêmes grandes zones géographiques, des différences nationales très fortes apparaissent. On notera le contraste au sein de la zone subsaharienne entre l'Afrique guinéenne ou centrale et l'Afrique sahélienne, mais aussi au sein du Maghreb entre l'Algérie d'une part et le Maroc ou la Tunisie d'autre part. Les femmes d'Afrique guinéenne ou centrale comme d'Algérie se distinguent moins fortement de leurs homologues masculins que celles d'Afrique sahélienne, du Maroc

¹ Vivre en couple est entendu ici comme avoir vécu dans un même logement pendant au moins six mois, en étant mariés ou non.

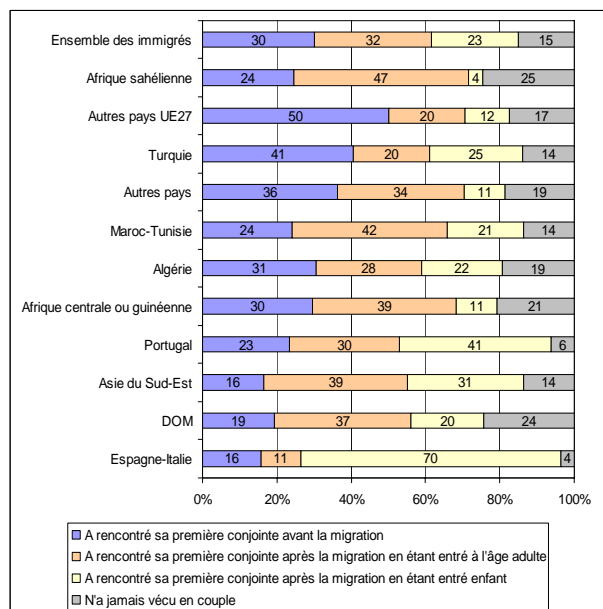
² Lorsque les individus ont rencontré leur conjoint la même année que celle où ils ont migré, le pays de rencontre détermine si la rencontre avait eu lieu avant ou après la migration.

³ Les personnes arrivées enfants avec leurs parents sont distinguées car du fait de leur jeune âge elles ne pouvaient avoir rencontré leur conjoint avant la migration, sauf cas rarissimes de promesse de mariage arrangée par les parents à la naissance des enfants.

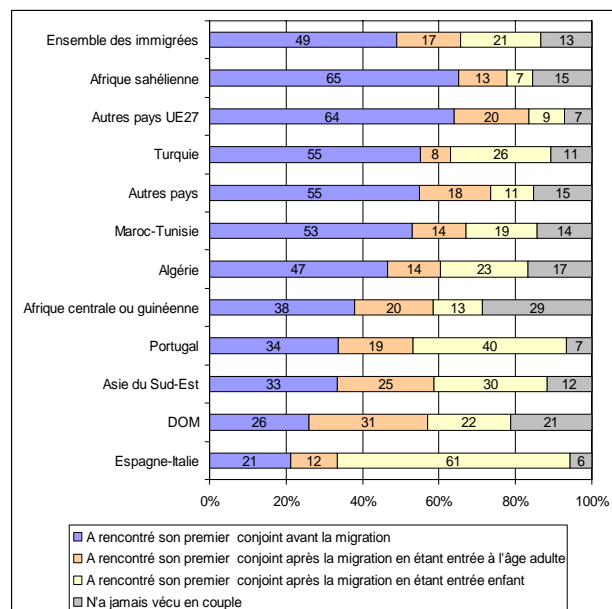
ou de Tunisie. Les contrastes entre les pays tiennent pour beaucoup à des différences prononcées de niveaux d'éducation.

Figure 1 : Situation matrimoniale à la migration

Hommes



Femmes



Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : immigrés et natifs d'un DOM, âgés de 18 à 60 ans.

1.2 La situation matrimoniale des personnes migrantes en 2008

Parmi les personnes migrantes arrivées en couple, 19% ont eu plus d'une union : 12% en ont eu deux et 7% trois ou plus. Certaines ne sont donc plus en couple au moment de l'enquête, tandis que d'autres le sont avec une personne rencontrée après leur arrivée. Cela concerne diversement les différents courants migratoires et tient notamment à leur structure par âge. Plus l'âge moyen est élevé, plus la probabilité d'avoir rompu une première union et d'avoir rencontré un nouveau partenaire en France métropolitaine est élevée. Cependant, les différences d'âge entre les groupes d'origine n'expliquent certainement pas à elle seules les écarts observés. Avoir plusieurs unions stables au cours de la vie est probablement moins accepté dans certains pays que dans d'autres. Avoir eu plusieurs unions est ainsi peu fréquent chez les originaires de Turquie (5%) et du Portugal (10%), alors même que pour ces derniers la part des 41-60 ans est élevée (74% contre 49% chez les individus de la population majoritaire). La pluralité des unions se rencontre plus souvent chez les originaires du Maghreb (12% pour les Marocains, 15% pour les Algériens) ou d'Asie du Sud-Est (11%). Elle est relativement courante chez les originaires d'Espagne et Italie (23%) qui sont plus âgés (83% ont plus de 41 ans), mais aussi chez les originaires d'un DOM (26%), d'Afrique centrale ou guinéenne (30%) et très fréquente pour les personnes venues du reste de l'Europe (37%) qui ne se différencient pas foncièrement de la population majoritaire par leur âge. Pour toutes ces personnes, la possibilité de choisir un conjoint au sein de la population majoritaire dans le contexte migratoire s'est donc ouverte, en dépit de l'existence d'une union à leur arrivée en France.

Près de 75% des personnes immigrées sont en couple au moment de l'enquête, sans grande différence entre les femmes et les hommes (respectivement 71% et 75%, tableau 1), alors qu'à leur arrivée les hommes étaient bien plus fréquemment célibataires. Les hommes bien plus que les femmes ont donc rencontré leur conjoint actuel dans un espace social et culturel international et multiculturel.

Les courants migratoires où la part des personnes en couple est la moins importante sont ceux où les moins de trente ans sont proportionnellement les plus nombreux. Les originaires d'un DOM, d'Afrique subsaharienne et de l'UE-27 (hors Europe du Sud) sont dans cette configuration et sont proches de ce qui s'observe dans la population majoritaire. Les originaires de Turquie, qui comptent aussi une part importante de jeunes, sont néanmoins 81% à être couple. Ils rejoignent en cela les proportions observées dans les courants migratoires où la part des plus âgés est nettement plus forte : l'Europe du Sud et l'Asie du Sud-Est. Cela témoigne d'une formation du couple et de la famille plus précoce (voir le document de travail n°181 sur la formation d'une famille). Le célibat définitif se révèle à l'inverse deux fois plus fréquent dans la population majoritaire que parmi les immigrés (respectivement 3% et 6% des 50-60 ans).

Tableau 1 : Situation matrimoniale des immigrés et natifs d'un DOM en 2008						
	% de personnes en couple*	Dont		% des personnes n'ayant jamais vécu en couple	% des moins de 30 ans	Effectif non pondéré des personnes en couple
		% de premières unions	% unions formées avant la migration			
HOMMES						
DOM	63	76	21	24	27	218
Algérie	72	81	34	19	19	314
Maroc-Tunisie	77	82	24	13	21	462
Afrique sahélienne	66	78	25	24	24	231
Afrique centrale ou guinéenne	68	75	29	20	24	209
Asie du Sud-Est	75	89	17	14	11	304
Turquie	81	92	47	14	29	370
Portugal	87	86	24	6	11	369
Espagne-Italie	79	74	14	4	2	192
Autres pays UE-27	68	60	50	17	18	197
Autres pays	72	82	41	19	27	424
Ensemble des hommes immigrés	75	81	32	15	20	3 072
Population majoritaire	64	77	--	22	27	1 147
FEMMES						
DOM	57	76	20	21	28	214
Algérie	67	92	54	16	22	329
Maroc-Tunisie	71	85	57	14	28	440
Afrique sahélienne	65	89	72	15	30	218
Afrique centrale ou guinéenne	49	76	34	28	33	225
Asie du Sud-Est	74	91	32	11	11	292
Turquie	81	94	61	11	34	318
Portugal	78	85	34	7	6	348
Espagne-Italie	75	84	23	6	6	199
Autres pays UE-27	78	64	54	7	18	392
Autres pays	72	82	56	15	27	537
Ensemble des femmes immigrées	71	83	50	13	22	3 298
Population majoritaire	66	76	--	17	26	1 359

Source : Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.
Champ : immigrés et natifs d'un DOM, âgés de 18 à 60 ans.
Les personnes en couple sont celles mariées, pacsées ou vivant dans un même logement depuis au moins six mois.
Lecture : en 2008, 63% des hommes natifs d'un DOM vivaient en couple et pour 76% d'en eux, il s'agissait de leur première union. Dans 21% des cas, cette union existait déjà à leur arrivée en France métropolitaine, mais pour 51% de ces hommes cette union s'est formée après leur migration alors qu'ils étaient entrés célibataire à l'âge adulte, et dans 21% des cas leur union s'est formée après leur migration alors qu'ils sont arrivés avant l'âge de 15 ans.

Dans la grande majorité des cas, l'union en 2008 est toujours la première union. Les originaires de Turquie et d'Asie du Sud-Est ont les unions les plus stables, sans que l'avancée en âge ne remette en cause cette stabilité. Les originaires de l'UE-27 (hors Europe du Sud) se distinguent à l'inverse par l'importance de la recomposition de leur vie de couple dans le contexte migratoire, leur union en 2008 n'étant la première que dans moins de 64% des cas, phénomène qui s'observe aussi parmi les plus jeunes d'entre eux.

1.3 L'union actuelle des personnes migrantes : mariage ou concubinage ?

Les personnes migrantes viennent de zones géographiques où les normes conjugales forment des modèles proches de ceux qui prévalent en France dans certains cas, et éloignés pour d'autres. Dans certains pays comme ceux du Maghreb ou la Turquie, le mariage est la seule forme autorisée de vie conjugale, le concubinage étant quasiment impossible parce que socialement assimilé à de la prostitution. La virginité des épouses au moment du mariage constitue alors une norme dont le mariage direct est le garant : on quitte le domicile parental pour se marier et l'on connaît sa première expérience sexuelle dans ce cadre. Dans le contexte migratoire français, où la virginité au mariage est devenue rarissime, se marier en même temps qu'on quitte le domicile parental témoigne d'un attachement à ce modèle propre à certains pays d'émigration. *A contrario*, le fait de cohabiter au moins une année avant de se marier témoigne d'une moindre prégnance de ces normes.

D'une manière globale, les hommes immigrés dont l'union au moment de l'enquête s'est formée avant la migration ont majoritairement connu un mariage direct (tableau 2). Ceux entrés jeunes adultes célibataires ne sont plus que 66% dans ce cas et ceux arrivés enfants 56%, tandis que le mariage direct ne s'observe que pour 35% des hommes de la population majoritaire. Chez les femmes, la différence est encore plus nette entre celles arrivées en étant déjà en couple (aussi nombreuses que les hommes à avoir vécu un mariage direct : 81%), et celles entrées jeunes adultes célibataires. Parmi ces dernières, la moitié se sont mariées directement (contre 36% des femmes de la population majoritaire), un quart ont vécu en concubinage avant de se marier et un quart n'ont connu que le concubinage. Les femmes arrivées enfants ont davantage eu recours au mariage direct que celles arrivées adultes célibataires. Il faut dire qu'elles sont issues de milieux sociaux différents, les secondes étant davantage qualifiées et vivant leur période de jeunesse avec une moindre force du contrôle parental, ceux-ci résidant fort loin d'elles. Ces différences témoignent de l'impact de la migration sur la transformation des normes pour les personnes entrées en tant que jeunes adultes célibataires.

Comme déjà indiqué, le concubinage est relativement peu fréquent chez les immigrés s'étant mis en union avant la migration. Il se diffuse toutefois chez ceux qui ont rencontré leur conjoint-e après leur arrivée en France, notamment chez les femmes. De très fortes disparités apparaissent selon les pays d'émigration. Les originaires des pays du Maghreb et de Turquie déjà en couple lors de leur migration ont tous officialisé leur relation par un mariage (100% des femmes comme des hommes d'Algérie et de Turquie ; 97% pour celles et ceux du Maroc ou de Tunisie), ce dernier prenant une forme « directe » dans la quasi-totalité des cas. Dans ces pays, le concubinage reste quasiment illégal, en dépit des aspirations actuelles d'une jeunesse qui se révolte. L'importance du mariage et en particulier du mariage direct est également considérable pour les migrants originaires d'Afrique sahélienne, d'Asie du Sud-Est et du Portugal. En revanche, les femmes comme les hommes originaires d'Afrique centrale ou guinéenne et des pays de l'UE-27 (hors Europe du Sud), ainsi que les seuls hommes venus d'Espagne ou d'Italie n'ont été que 50 % environ à contracter un mariage direct, le mariage précédé du concubinage concernant plus d'un tiers d'entre eux. Les mêmes tendances s'observent pour les personnes entrées célibataires, mais avec des taux de mariage plus faibles

encore, sans que des différences entre les hommes et les femmes apparaissent, à l'exception des migrantes venues d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie dont le taux de mariage direct est supérieur d'environ dix points à celui des hommes.

Enfin, les originaires des DOM se distinguent, en ce sens que les normes conjugales ne paraissent pas tout à fait identiques à celles qui prévalent en métropole, ni d'ailleurs à celles observées pour la population immigrée. Les hommes qui ont rencontré leur conjointe avant de venir vivre en métropole ont très majoritairement cohabité avant de se marier (71 %), ce qui est deux fois plus fréquent que pour les femmes (32 %). Cette différence entre les sexes ne s'observe pas dans la population majoritaire où le mariage direct, le mariage précédé d'une cohabitation et le concubinage s'équilibrent, sans différence entre les sexes. Lorsque la rencontre du conjoint s'est faite après l'arrivée en métropole, le concubinage atteint 40% pour les deux sexes, ce qui est alors bien plus important que dans la population majoritaire.

Tableau 2 : Le type d'union formé par les femmes et les hommes immigrés ou natifs d'un DOM en couple en 2008, selon le calendrier de formation de cette union et leur âge à l'arrivée en France métropolitaine

	HOMMES					FEMMES				
	Mariage direct	Concubinage puis mariage	Concubinage ou pacs	Total	N	Mariage direct	Concubinage puis mariage	Concubinage ou pacs	Total	N
A rencontré son ou sa conjoint-e actuel-le avant la migration, personnes arrivées adulte										
DOM	12	71	17	100	37	32	32	36	100	41
Algérie	95	5	0	100	102	97	3	0	100	175
Maroc-Tunisie	95	2	3	100	113	95	2	2	100	258
Afrique sahélienne	83	15	1	100	59	91	8	1	100	154
Afrique centrale ou guinéenne	47	40	13	100	65	54	41	5	100	82
Asie du Sud-Est	81	10	10	100	53	80	11	9	100	98
Turquie	97	3	0	100	175	98	2	0	100	194
Portugal	74	10	15	100	83	84	8	7	100	116
Espagne-Italie	--	--	--	--	26	74	17	9	100	49
Autres pays UE-27	56	32	12	100	101	51	29	20	100	232
Autres pays	77	15	8	100	187	75	20	5	100	315
Ensemble des immigrés	80	13	7	100	964	81	13	6	100	1673
A rencontré son ou sa conjoint-e actuel-le après la migration, personnes arrivées adultes célibataires										
DOM	21	36	42	100	119	35	27	39	100	112
Algérie	72	15	13	100	120	71	10	19	100	56
Maroc-Tunisie	81	10	9	100	240	67	20	13	100	82
Afrique sahélienne	74	13	13	100	156	51	21	29	100	46
Afrique centrale ou guinéenne	40	24	36	100	113	29	26	45	100	100
Asie du Sud-Est	70	17	13	100	145	73	22	5	100	85
Turquie	86	5	8	100	86	83	0	17	100	29
Portugal	65	19	16	100	121	71	17	13	100	67
Espagne-Italie	--	--	--	--	29	--	--	--	--	23
Autres pays UE-27	20	35	45	100	68	21	37	43	100	119
Autres pays	61	20	20	100	186	47	32	21	100	150
Ensemble des immigrés	66	17	18	100	1264	49	26	25	100	757
A rencontré son ou sa conjoint-e actuel-le après la migration, personnes arrivées enfant										
DOM	15	51	34	100	55	12	28	60	100	52
Algérie	69	12	20	100	88	74	13	12	100	91
Maroc-Tunisie	64	16	20	100	103	72	13	16	100	93
Afrique sahélienne	--	--	--	--	11	--	--	--	--	14
Afrique centrale ou guinéenne	--	--	--	--	24	29	26	45	100	35
Asie du Sud-Est	53	20	28	100	101	35	36	29	100	104
Turquie	83	7	10	100	105	95	3	2	100	94
Portugal	39	30	31	100	163	56	26	18	100	164
Espagne-Italie	60	21	19	100	137	70	19	11	100	126
Autres pays UE-27	--	--	--	--	27	31	30	40	100	34
Autres pays	61	24	15	100	45	34	29	37	100	61
Ensemble des immigrés	56	20	24	100	804	60	21	19	100	816
Population majoritaire	35	36	29	100	1116	36	33	31	100	1322

Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champs : personnes immigrées, 18-60 ans.
Lecture : 12% des hommes nés dans un DOM, actuellement en couple et arrivés en France métropolitaine à l'âge adulte en étant déjà inscrit dans cette union se sont mariés sans cohabiter préalablement, tandis que 71% ont cohabité avant de se marier et 17% vivent en concubinage ou sont pacsés.

1.4 Les circonstances de la rencontre

Pour étudier les modalités de rencontre du conjoint, nous reprenons les classifications proposées par Bozon et Héran (1987, 1988) qui distinguent les modes de rencontre selon qu'ils sont plus ou moins privilégiés par les différentes catégories socioprofessionnelles, chacun de ces espaces de rencontre favorisant l'homogamie sociale au sein de ces groupes. Les lieux "sélectifs" (lieux d'études, de travail, de pratiques associatives, politiques ou de loisir) davantage privilégiés par les milieux les plus favorisés auxquels nous avons ajouté les sites de rencontre par internet sont distingués des lieux publics (rue, commerces, parcs, voisinage, restaurants et bars) plus souvent privilégiés par les milieux ouvriers. Le réseau relationnel personnel des individus constitue un dernier mode de rencontre. Compte tenu de l'importance de la sphère familiale dans le choix du conjoint pour les immigrés des pays où le mariage est la norme dominante, nous avons distingué le réseau amical des enquêtés (par des amis, lors d'une fête ou sortie entre amis, en discothèque, en vacances) du réseau familial (chez ses parents, par des connaissances de la famille, lors d'une fête de famille), ce dernier mode de rencontre témoignant d'une influence plus ou moins prononcée des parents dans le choix du conjoint. À ces éléments s'ajoute le pays où l'enquêté a rencontré son conjoint (tableaux 3 et 4).

Parmi les femmes et les hommes de la population majoritaire, les individus qui ont rencontré leur conjoint à l'étranger sont très peu nombreux et l'espace de rencontre privilégié est le cercle des amis, suivi du lieu de travail ou d'étude puis des espaces publics proches comme le voisinage. Le cercle relationnel de la famille parentale ne concerne qu'à peine 10% des individus. Pour les immigrés qui ont rencontré leur conjoint avant de migrer, les espaces de rencontre privilégiés sont tout autres. Le cercle relationnel des parents est le premier environnement de rencontre du conjoint, suivi par l'espace public proche, puis seulement par les amis personnels et les lieux de travail ou de scolarité.

À nouveau, des différences fortes distinguent les pays d'origine. Ce sont pour les originaires de Turquie, du Maghreb et d'Afrique sahélienne que le cercle familial a le plus d'importance, suivi par l'espace public, essentiellement le voisinage, les femmes ayant été proportionnellement plus nombreuses que les hommes à trouver leur époux dans ces univers relationnels. Ce modèle est également présent pour les originaires d'Asie du Sud-Est et d'Afrique guinéenne ou centrale mais de manière moins prégnante, ce qui apparaît cohérent avec la moindre importance accordée à l'institution du mariage. Les immigrés du Portugal forment un autre modèle, où l'espace public et les amis sont les premiers espaces de rencontre, suivis de la famille pour les femmes et des lieux de travail ou d'étude pour les hommes. Les immigrés d'Espagne et d'Italie se rapprochent des Portugais, à ceci près que les hommes ont d'abord connu leur conjointe sur leur lieu de travail ou de scolarisation. Les femmes venues des autres pays de l'UE-27 se distinguent par la plus forte proportion de rencontre sur les lieux d'étude ou de travail et le taux plus faible de rencontre dans le cercle familial, comme leurs homologues masculins, pour lesquels ce constat est moins spectaculaire.

Pour les migrants ayant fait la connaissance de leur conjoint après la migration, l'espace des rencontres du conjoint est résolument international : le pays de rencontre est la France dans la majorité des cas, mais une part non négligeable de ces rencontres se produit dans le pays d'origine. La France est davantage le pays de rencontre pour les femmes que pour les hommes (66% contre 88%), probablement car ces femmes entrées célibataires à l'âge adulte sont nettement plus diplômées que celles entrées en couple. Les modèles présentés précédemment s'atténuent dans le contexte migratoire. La famille perd considérablement de

son influence, mais reste forte. C'est le cas pour les hommes venus de Turquie, du Maroc ou de Tunisie et d'Afrique sahélienne, notamment parce qu'une part élevée des rencontres continuent de se faire dans le pays d'origine, tandis que pour les femmes, l'influence de la famille demeure importante, même quand le conjoint a été rencontré en France (Turquie et Algérie). Les femmes originaires du Maroc ou de Tunisie ainsi que d'Afrique sahélienne sont celles pour lesquelles l'influence de la famille connaît la plus forte baisse et se trouve concurrencée par l'espace public et les amis personnels. On constate comme pour les hommes que la sphère familiale reste dominante quand le pays de rencontre du ou de la conjoint-e demeure le pays d'origine dans une proportion importante.

Lorsque les personnes sont arrivées enfants sur le territoire français, c'est en France que les conjoints se rencontrent majoritairement, surtout pour les femmes. Cependant, ces dernières ont moins souvent fait la connaissance de leur conjoint en France que les femmes entrées adultes célibataires (82% contre 88%), tandis que c'est l'inverse pour les hommes (76% contre 66%). Ce résultat souligne à nouveau les spécificités des femmes arrivées célibataires en France. Les femmes et les hommes originaires de Turquie se distinguent : ils rencontrent très rarement leur conjoint en France, *a fortiori* lorsqu'ils ont immigré enfant, et la famille exerce une influence très importante dans les rencontres. La situation des originaires du Maghreb est nettement différente de celle des originaires de Turquie : les rencontres se font d'abord en France et les espaces publics acquièrent autant d'importance que le cercle familial (représentant respectivement environ un tiers des rencontres). Parmi les immigrés d'Afrique guinéenne ou centrale, les hommes rencontrent leur conjointe par le biais de leurs amis personnels ou de l'espace public, tandis que la famille puis l'espace public sont prédominants pour les femmes.

Tableau 3 : Modes de rencontre du conjoint actuel des hommes immigrés ou natifs d'un DOM selon l'antériorité de la rencontre de la conjointe par rapport à la migration et l'âge d'installation en France métropolitaine

	En France*	Par la famille	Par espaces sélectifs	Par les amis	Espaces publics	Total	N
Population majoritaire	98	8	30	37	25	100	1 147
Ensemble des immigrés	50	31	18	23	28	100	3 101
Ensemble des natifs d'un DOM	68	14	31	28	27	100	221
Rencontre de la conjointe actuelle avant la migration, personnes entrées adultes							
DOM	6	24	40	26	9	100	37
Algérie	16	59	15	6	21	100	102
Maroc-Tunisie	7	55	8	18	19	100	112
Afrique sahélienne	1	52	12	11	25	100	59
Afrique centrale ou guinéenne	0	33	22	14	31	100	65
Asie du Sud-Est	0	49	12	10	28	100	53
Turquie	2	69	2	6	23	100	175
Portugal	2	16	21	19	44	100	83
Espagne ou Italie	--	--	--	--	--	--	26
Autres pays de l'UE-27	10	8	35	32	26	100	101
Autres pays	7	26	29	20	25	100	190
Ensemble des immigrés	7	37	20	17	26	100	966
Rencontre de la conjointe actuelle après la migration, personnes entrées adultes célibataires							
DOM	81	13	28	26	34	100	120
Algérie	76	25	20	13	42	100	121
Maroc-Tunisie	54	48	10	18	23	100	243
Afrique sahélienne	58	55	11	18	16	100	160
Afrique centrale ou guinéenne	83	22	22	27	29	100	115
Asie du Sud-Est	78	30	18	28	24	100	147
Turquie	44	48	8	20	24	100	87
Portugal	61	16	4	37	43	100	121
Espagne ou Italie	--	--	--	--	--	--	29
Autres pays de l'UE-27	80	10	24	34	32	100	67
Autres pays	69	28	25	29	19	100	186
Ensemble des immigrés	66	32	16	24	28	100	1 276
Rencontre de la conjointe actuelle après la migration, personnes entrées enfants							
DOM	94	8	32	34	26	100	58
Algérie	70	34	11	27	28	100	90
Maroc-Tunisie	63	35	17	15	32	100	104
Afrique sahélienne	--	--	--	--	--	100	11
Afrique centrale ou guinéenne	--	--	--	--	--	100	26
Asie du Sud-Est	81	20	30	31	19	100	103
Turquie	33	53	7	10	29	100	105
Portugal	87	15	18	33	35	100	163
Espagne ou Italie	91	8	32	35	25	100	137
Autres pays de l'UE-27	--	--	--	--	--	100	27
Autres pays	75	17	23	31	30	100	45
Ensemble des immigrés	76	23	20	27	30	100	869

Source: Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champs: personnes immigrées en couple en 2008, 18-60 ans.

Lecture: Parmi les hommes immigrés d'Algérie ayant rencontré leur conjointe actuelle avant leur arrivée (installation) en France, 16% avaient rencontré celle-ci à l'occasion d'un séjour en France, et pour 59% d'entre eux, cette rencontre s'est faite dans un univers relationnel proche de la famille, 15% dans un espace relationnel sélectif (comme le lieux de travail ou l'école), 6% par le biais d'amis personnels et 21% dans l'espace public (voisinage notamment).

* La France métropolitaine pour les enquêtés originaires d'un DOM.

Tableau 4 : Modes de rencontre du conjoint actuel des femmes immigrées ou natives d'un DOM selon l'antériorité de la rencontre du conjoint par rapport à la migration et l'âge d'installation en France métropolitaine

	En France*	Par la famille	Par espaces sélectifs	Par les amis	Espaces publics	Total	N
Population majoritaire	98	9	29	38	25	100	1 359
Ensemble des immigrées	45	32	18	23	26	100	3 243
Ensemble des natives d'un DOM	68	16	29	27	28	100	214
Rencontre du conjoint actuel avant la migration, personnes entrées adultes							
DOM	0	25	24	26	25	100	41
Algérie	2	67	7	16	11	100	176
Maroc-Tunisie	3	69	5	8	18	100	257
Afrique sahélienne	3	57	4	16	23	100	155
Afrique centrale ou guinéenne	7	41	16	19	24	100	83
Asie du Sud-Est	4	46	9	15	30	100	98
Turquie	1	58	4	9	28	100	193
Portugal	0	23	8	30	39	100	115
Espagne ou Italie	4	23	17	24	35	100	49
Autres pays de l'UE-27	15	9	44	27	19	100	233
Autres pays	7	32	21	22	25	100	315
Ensemble des immigrées	5	43	16	18	23	100	1 674
Rencontre du conjoint actuel après la migration, personnes entrées adultes							
DOM	81	15	26	23	36	100	114
Algérie	77	41	13	24	22	100	60
Maroc-Tunisie	82	27	9	32	32	100	81
Afrique sahélienne	96	36	8	25	32	100	47
Afrique centrale ou guinéenne	94	20	15	26	38	100	105
Asie du Sud-Est	86	21	22	31	26	100	87
Turquie							28
Portugal	91	19	20	32	29	100	67
Espagne ou Italie							24
Autres pays de l'UE-27	89	1	41	23	35	100	124
Autres pays	92	11	26	33	30	100	155
Ensemble des immigrées	88	18	23	28	31	100	778
Rencontre du conjoint actuel après la migration, personnes entrées enfants							
DOM	94	12	38	35	15	100	55
Algérie	72	33	8	24	35	100	93
Maroc-Tunisie	81	30	15	22	32	100	99
Afrique sahélienne	--	--	--	--	--		14
Afrique centrale ou guinéenne	99	31	16	20	33	100	35
Asie du Sud-Est	96	12	22	45	21	100	106
Turquie	35	46	10	22	21	100	95
Portugal	87	15	21	33	31	100	165
Espagne ou Italie	96	11	25	35	29	100	126
Autres pays de l'UE-27	92	14	32	24	29	100	35
Autres pays	83	23	22	30	25	100	65
Ensemble des immigrées	82	23	19	29	29	100	833

Source: Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champs: personnes immigrées en couple en 2008, 18-60 ans.

Lecture: Parmi les femmes immigrées d'Algérie ayant rencontré leur conjoint actuel avant leur arrivée (installation) en France, 98% ont rencontré celui-ci en Algérie et 2% en France à l'occasion d'un séjour préalable à leur migration. Pour 67% de l'ensemble d'entre elles, cette rencontre s'est faite dans un univers relationnel proche de la famille, 7% dans un espace relationnel sélectif (comme le lieu de travail ou l'école), 16% par le biais d'amis personnels et 11% dans l'espace public (voisinage notamment).

* La France métropolitaine pour les enquêtés originaires d'un DOM.

1.5 L'origine des conjoint-e-s des personnes immigrées

Nous l'avons vu, l'espace de formation des couples est pour les personnes migrantes un espace binational (la France ou le pays d'origine). Il est aussi multiculturel en raison de la concentration géographique des populations migrantes dans le contexte migratoire français. Elles sont ainsi en contact avec des compatriotes, des personnes de la population majoritaire, mais aussi avec des immigrés d'autres origines et des enfants d'immigrés de divers courants migratoires, dont le leur. Par ailleurs, les personnes migrantes se distinguent entre elles par

leurs niveaux de qualification. Un faible niveau peut limiter l'éventail des partenaires accessibles au sein de la population majoritaire et orienter vers des conjoints de même origine. D'autres éléments peuvent aussi intervenir, comme les différences religieuses ou linguistiques, ainsi que les éléments structurels déjà mentionnés en introduction.

Dans leur ensemble, hommes et femmes confondus, et quel que soit le moment de la rencontre de leur conjoint (avant ou après la migration) et leur âge à l'arrivée en France (adulte ou enfant), la moitié des immigrés de 18 à 60 ans vivant en couple ont un conjoint immigré originaire du même pays. 5 % ont un conjoint immigré venu d'un autre pays mais de la même grande zone géographique et 3 % ont un conjoint immigré d'une autre région du monde. Enfin, 31 % ont un conjoint parmi les personnes de la population majoritaire. Les variations par origine sont très fortes et résultent pour beaucoup de la situation matrimoniale à l'arrivée, c'est pourquoi pour faciliter la comparaison, les tableaux 5 et 6 ne présentent les origines des conjoint-e-s que pour les personnes ayant formé leur union après la migration, le premier pour celles arrivées à l'âge adulte, le second pour celles arrivées enfant.

Tableau 5 : Statut migratoire et origine du ou de la conjoint-e des personnes immigré-e-s ayant formé leur union après la migration en étant entrés adultes

Pays de naissance	Immigré de la même grande zone géographique	Immigré d'une autre grande zone géographique	Descendant d'un immigré de la même grande zone géographique	Descendant d'un immigré d'une autre grande zone géographique	Majoritaire*	Total	Effectifs non pondérés
HOMMES							
Algérie	34	6	16	1	43	100	121
Maroc ou Tunisie	63	3	10	1	23	100	244
Afrique subsaharienne, dont...	58	2	5	1	35	100	278
Afrique sahélienne	70	2	5	0	22	100	161
Afrique guinéenne ou centrale	48	2	4	1	45	100	117
Asie du Sud-Est	84	6	1	1	8	100	148
Turquie	73	2	8	4	13	100	88
Portugal	68	2	10	0	19	100	122
Espagne ou Italie	--	--	--	--	--	--	29
Autres pays de l'UE-27	24	6	5	0	65	100	68
Autres pays	56	6	2	2	34	100	188
Ensemble des hommes immigrés	56	4	8	1	31	100	1286
FEMMES							
Algérie	58	2	10	0	30	100	60
Maroc ou Tunisie	67	4	4	1	23	100	82
Afrique subsaharienne, dont...	56	0	2	2	39	100	153
Afrique sahélienne	62	0	2	3	33	100	47
Afrique guinéenne ou centrale	55	0	2	2	41	100	106
Asie du Sud-Est	68	1	0	1	30	100	87
Turquie	--	--	--	--	--	--	29
Portugal	63	4	4	0	30	100	67
Espagne ou Italie	--	--	--	--	--	--	24
Autres pays de l'UE-27	13	10	3	3	71	100	124
Autres pays	27	6	2	4	60	100	155
Ensemble des femmes immigrées	43	5	3	2	46	100	781
Ensemble des femmes et hommes immigré-e-s	51	4	6	2	37	100	2067

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : Individus âgés de 18 à 60 ans, vivant en couple (marié, pacsé ou en concubinage), dont la rencontre avec le conjoint actuel est postérieure à leur migration et sont entrés adultes en France.

Lecture : 34% des hommes originaires d'Algérie arrivés en France à 15 ans ou plus ont une conjointe originaire d'Algérie ou d'un pays proche.

* Sont aussi inclus ici les conjoints natifs d'un DOM ou descendants de natifs d'un DOM, qui ne représentent que 0,8 % des conjoints d'immigré ayant formé leur couple après la migration.

**Pour 1% des immigrés vivant en couple, on ne sait pas si la migration est intervenue avant ou après la rencontre du conjoint actuel.

Tableau 6 : Statut migratoire et origine du ou de la conjoint-e des personnes immigré-e-s ayant formé leur union après la migration en étant entrés enfants

Pays de naissance	Immigré de la même grande zone géographique	Immigré d'une autre grande zone géographique	Descendant d'un immigré de la même grande zone géographique	Descendant d'un immigré d'une autre grande zone géographique	Majoritaire*	Total	Effectifs non pondérés
HOMMES							
Algérie	46	2	12	1	39	100	91
Maroc ou Tunisie	48	2	13	5	32	100	105
Afrique subsaharienne, dont...	26	9	2	3	59	100	38
Afrique sahélienne	--	--	--	--	--	--	11
Afrique guinéenne ou centrale	--	--	--	--	--	--	27
Asie du Sud-Est	55	3	3	5	34	100	103
Turquie	77	6	7	4	6	100	106
Portugal	33	4	9	1	54	100	164
Espagne ou Italie	15	3	13	6	64	100	137
Autres pays de l'UE-27	--	--	--	--	--	--	27
Autres pays	31	7	9	0	53	100	46
Ensemble des hommes immigrés	37	4	10	3	46	100	817
FEMMES							
Algérie	62	0	11	1	26	100	93
Maroc ou Tunisie	50	3	10	0	36	100	99
Afrique subsaharienne, dont...	59	0	0	0	41	100	50
Afrique sahélienne	--	--	--	--	--	--	14
Afrique guinéenne ou centrale	55	0	0	0	45	100	36
Asie du Sud-Est	52	1	0	7	40	100	106
Turquie	92	0	3	1	4	100	95
Portugal	40	5	9	1	46	100	165
Espagne ou Italie	16	3	12	1	68	100	126
Autres pays de l'UE-27	17	3	9	9	63	100	35
Autres pays	45	9	5	6	36	100	66
Ensemble des femmes immigrées	45	3	8	2	41	100	835
Ensemble des immigré-e-s	41	3	9	3	44	100	1652

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ : Individus âgés de 18 à 60 ans, vivant en couple (marié, pacsé ou en concubinage), dont la rencontre avec le conjoint actuel est postérieure à leur migration et sont entré adulte en France.
Lecture : 46% des hommes originaires d'Algérie arrivés en France en étant enfant (moins de 15 ans) ont une conjointe originaire d'Algérie ou d'un pays proche sur le continent africain.
* Sont aussi inclus ici les conjoints natifs d'un DOM ou descendants de natifs d'un DOM, qui ne représentent que 0,8 % des conjoints d'immigré ayant formé leur couple après la migration.
**Pour 1% des immigrés vivant en couple, on ne sait pas si la migration est intervenue avant ou après la rencontre du conjoint actuel.

Pour les personnes entrées célibataires à l'âge adulte, 56% des hommes mais seulement 43% des femmes vivent en couple avec une personne originaire du même pays ou de la même grande zone géographique. Les unions avec une personne de la population majoritaire sont dominantes pour ces femmes (46%) à l'inverse des hommes pour lesquels elles ne constituent qu'un petit tiers des unions. Les unions avec des filles ou fils d'immigrés dont les parents sont originaires du même pays ou de la même grande zone géographique sont quant à elles peu fréquentes : elles ne concernent que 8% des hommes et 3% des femmes. Il faut dire qu'elles ne sont possibles que dans les courants migratoires anciens pour lesquels les enfants d'immigrés avaient des âges similaires aux jeunes migrants arrivés adultes célibataires, essentiellement l'Algérie, l'Espagne et l'Italie. Il faut sans doute aussi en déduire que les personnes migrantes entrées célibataires à l'âge adulte évoluent dans un environnement social relativement éloigné de celui des enfants d'immigrés. Les unions formées avec une personne immigrée ou enfant d'immigrés originaires d'une zone géographique autre que la leur sont également peu fréquentes sans être pour autant négligeables et concernent si on les cumule 7% des hommes et 5% des femmes.

De fortes différences existent entre les courants migratoires. Les femmes comme les hommes originaires d'Asie du Sud-Est, de Turquie et du Portugal sont relativement peu nombreux à se mettre en couple avec une personne de la population majoritaire (de 8% à

30%). Ce sont les originaires d'Espagne et d'Italie, et plus encore des autres pays de l'UE-27, notamment les femmes, qui forment dans leur majorité leur couple avec une personne de la population majoritaire. Ainsi la tendance très forte parmi les Espagnols et Italiens à former un couple avec une personne de la population majoritaire n'est pas seulement due à la part importante d'individus arrivés jeunes avec leurs parents. Parmi les originaires d'Afrique subsaharienne, on note à nouveau un fort contraste entre les personnes venues d'Afrique guinéenne ou centrale et celles provenant d'Afrique sahélienne : plus de 40% des premières sont en couple avec une personne de la population majoritaire contre 33% des femmes et 22% des hommes parmi les secondes. Un contraste de même envergure s'observe entre les originaires d'Algérie et ceux venus du Maroc ou de Tunisie, notamment pour les hommes. L'ancienneté et l'importance numérique des vagues migratoires algérienne (Collet et Santelli, 2012b) et espagnoles ou italienne semblent ainsi avoir favorisé la formation de couples avec des personnes de la population majoritaire.

Pour les hommes, lorsque ceux-ci sont arrivés en France pendant leur enfance, ceux en couple avec une personne immigrée de même provenance diminue considérablement en comparaison des taux observés pour ceux entrés adultes et célibataires. Ainsi la socialisation en France favorise les unions des hommes avec les femmes de la population majoritaire. En revanche pour les femmes, la part des unions avec un homme de la population majoritaire est en légère baisse comparativement à celles entrées adultes et célibataires, au profit d'une nette augmentation des unions avec des descendants d'immigré de même origine (9% contre 3% chez les femmes arrivées adultes et célibataires). A nouveau la spécificité des femmes entrées adultes célibataires apparaît. On peut penser à un contrôle social plus fort sur les femmes arrivées enfants que sur les hommes ayant connu les mêmes conditions d'arrivée, cela quel que soit d'ailleurs le pays d'origine. Elles sont un peu moins souvent en couple avec une personne de la population majoritaire que les femmes entrées adultes célibataires (41% contre 46%), mais aussi légèrement moins en couple avec un immigré de même origine (43% contre 45%) au profit d'une augmentation des unions avec un descendant d'immigré de même origine (8% contre 3%). Cela étant, des contrastes assez prononcés existent selon les origines. En particulier, les originaires de Turquie échappent à ce constat général. Pour les femmes comme les hommes, le conjoint est très majoritairement (voire quasi exclusivement pour les femmes) une personne immigrée de même origine.

1.6 Six types d'unions selon les conditions de la migration

Afin de synthétiser les différentes configurations de formation du couple et d'identifier si certains groupes d'origine se ressemblent à cet égard, une analyse des correspondances multiples (ACM) et une classification ascendante hiérarchique ont été menées. Les caractéristiques des individus et de leur couple retenues sont les suivantes :

- le rang de l'union et l'âge à la cohabitation (par quartile, à sexe et cohorte⁴ donnés);
- le type de l'union : mariage direct, mariage précédé d'une cohabitation ou concubinage ;
- le pays de rencontre : en France ou à l'étranger ;
- le mode de rencontre : dans l'espace relationnel de la famille, parmi les amis, par les études ou le travail (espace sélectif) ou l'espace public ;
- la situation à la migration : enfant, adulte célibataire ou adulte en couple ;

⁴ On distingue d'une part les unions de rang 1 et les unions de rang supérieur ou égal à 2. Les unions de rang 1 sont en outre classées selon le quartile de l'âge à cohabitation à sexe et cohorte donnée (moins de 35 ans, de 35 à 45 ans et 45 ans ou plus).

- l'origine du ou de la conjoint-e : il ou elle fait partie de la population majoritaire ou d'un groupe minoritaire, soit que la personne est immigrée soit que ses parents le sont.
- l'écart entre les niveaux de qualification des conjoints : les conjoints ont le même niveau de diplôme (à plus ou moins un niveau) ce qui caractérise une situation d'homogamie sociale, soit ils ont des niveaux de diplômes distants d'au moins deux niveaux, situation d'hétérogamie sociale.

La classification aboutit à une typologie en 6 groupes (tableau 7). La configuration la plus fréquente (**32%** des immigrés, les femmes plus souvent que les hommes) regroupe les immigrés arrivés en couple à l'âge adulte. Il s'agit plus souvent de premières unions, formées à un âge relativement précoce dans le cadre d'un mariage direct (84%), avec un conjoint qui vient du même pays, souvent peu ou pas diplômé et rencontré dans le cercle relationnel familial (dans près d'un cas sur deux). Les originaires de Turquie (les hommes et plus encore les femmes) ainsi que les femmes venues du Maghreb ou encore d'Afrique sahélienne se trouvent le plus souvent dans cette configuration. Pour les femmes, le titre de séjour obtenu lors de la migration est lié à un regroupement familial (45%) ou au titre de conjoint de français (14%).

Une deuxième configuration assez fréquente (**29%**) concerne les couples formés en France avec une personne de la population majoritaire (ou, moins fréquemment, avec un immigré ou descendant d'immigré d'une autre origine). Ce groupe est à l'opposé du précédent : la rencontre du conjoint dans un contexte familial est rare et se fait d'abord par le biais du travail ou de la scolarité, mais aussi des lieux festifs ou par l'intermédiaire d'amis. Le mariage direct concerne quatre unions sur dix mais c'est dans cette catégorie que la cohabitation sans mariage est la plus fréquente (un tiers). Les secondes unions y sont plus fréquentes. Cette classe apparaît moins homogène quant à la situation matrimoniale au moment de la migration : 7% ont rencontré leur conjoint avant leur migration, 43% ont migré enfant et l'autre moitié a rencontré son conjoint après sa migration en étant arrivé à l'âge adulte. Ils sont globalement plus diplômés et dans ces couples, le niveau de diplôme de la femme tend à être un peu plus élevé que celui de l'homme. Ce modèle est fortement présent parmi les immigrés venus d'Europe.

Les quatre autres groupes sont à peu près équivalents en taille, représentant chacun **environ 10%** des immigrés. Trois de ces groupes ont en commun le fait que la rencontre du conjoint a eu lieu après la migration, mais se distinguent dans les modalités de cette rencontre et le profil des conjoints. L'un de ces groupes comprend **13%** des immigrés et regroupe ceux arrivés à l'âge adulte pour qui la rencontre du conjoint s'est déroulée en France après la migration. Ce groupe est assez hétérogène : la moitié d'entre eux se sont mariés directement alors qu'un quart cohabitent sans être mariés. Quand il s'agit de la première union, la migration a retardé le début de la cohabitation mais pour un quart, il s'agit d'une deuxième union. Le conjoint a été rencontré en France pour près des deux tiers par des amis ou dans un lieu public. Malgré cela, le couple formé se fait entre personnes ayant une origine commune, dont 17% avec un descendant d'immigré. L'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud-Est et secondairement le Portugal sont les principales régions d'origine des migrants de cette classe.

Un autre groupe (**10%**) est constitué de personnes venues en France enfants et vivant avec un-e conjoint-e de même origine. Ces premières unions se sont majoritairement formées précocement dans le cadre d'un mariage direct (95%) et le pays de la rencontre est souvent l'étranger (dans 6 cas sur 10). Le ou la conjoint-e est également immigré-e dans 83% des cas, ou sinon descendant de même origine. L'homogamie de niveau de diplôme est un peu moins forte. Les immigrés d'origine turque, d'Europe du Sud et dans une moindre mesure du Maghreb se trouvent plus fréquemment dans cette configuration et sont sensiblement plus jeunes.

Le groupe constitué des personnes qui ont rencontré leur conjoint-e à l'étranger après leur migration en France ne concerne que **8%** des immigrés. En majorité des hommes immigrés du Sahel, du Maroc et de Tunisie, ils ont fait partie des importantes vagues de migration de travail (ils sont plus âgés que dans les autres catégories). Dans 86% des cas, l'union a consisté en un mariage direct et il s'agit plus souvent d'un second mariage. La rencontre des conjoints se fait très fréquemment (62%) dans le cercle relationnel de la famille. L'homogamie au regard de l'origine migratoire est très forte (96%) et se double d'une homogamie sociale très prononcée : les trois quarts des conjoints ont un niveau de diplôme comparable, souvent peu élevé.

Enfin, les **9%** des immigrés restant ont formé un couple mixte avec un conjoint rencontré avant leur migration. Cette situation est deux fois plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. La moitié d'entre eux ont obtenu un titre de séjour comme conjoint de Français au moment de leur arrivée. Ces couples recouvrent des situations assez variées : le ou la conjoint-e peut être une personne née française en France de parents nés en France (63%), née française sur leur continent de naissance, particulièrement dans les anciennes colonies (plus de 20 % des cas) ou être immigrée ou descendante d'immigrés d'un continent différent du leur (15%). Les femmes originaires des pays de l'UE-27 et de l'Afrique sahélienne sont plus nombreuses dans cette catégorie, qui par ailleurs compte davantage de diplômés du supérieur.

Tableau 7 : Répartition des personnes immigrées en couple dans la classification des unions selon leur pays de naissance

	Arrivés en couple	En couple mixte formés en France, après la migration	En couple avec conjoint de même origine, formé en France après la migration	Arrivés enfants, conjoint de même origine	En couple mixte formés avant la migration	Rencontre à l'étranger après la migration	Total
HOMMES							
Algérie	25	33	13	13	7	9	100
Maroc ou Tunisie	22	23	17	13	4	21	100
Afrique sahélienne	19	21	24	2	6	28	100
Afrique centrale et guinéenne	27	37	22	1	3	10	100
Asie du sud-est	15	25	29	16	3	11	100
Turquie	45	9	8	22	3	13	100
Portugal	25	33	18	12	1	11	100
Espagne ou Italie	8	58	9	16	7	1	100
Autres pays de l'UE-27	35	42	6	0	10	7	100
Autres pays	33	29	13	5	8	12	100
Ensemble des hommes immigrés	26	31	15	10	6	13	100
FEMMES							
Algérie	46	14	10	15	10	5	100
Maroc ou Tunisie	48	17	12	11	6	6	100
Afrique sahélienne	49	11	15	3	17	5	100
Afrique centrale et guinéenne	25	30	30	5	7	3	100
Asie du sud-est	22	29	25	10	10	4	100
Turquie	61	4	6	21	3	6	100
Portugal	33	32	16	15	3	2	100
Espagne ou Italie	15	54	8	16	7	0	100
Autres pays de l'UE-27	28	41	7	1	21	3	100
Autres pays	32	32	10	3	22	1	100
Ensemble des femmes immigrées	37	27	12	9	12	3	100
Ensemble des personnes immigrées	32	29	13	10	9	8	100

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : personnes immigrées âgées de 18 à 60 ans, vivant en couple.

Lecture : 32% des hommes et femmes immigrés vivant en couple appartiennent à la classe des individus arrivés en étant déjà en couple.

1.7 Focus sur les unions mixtes des personnes immigrées

Les unions mixtes constituent, du point de vue des origines nationales des personnes, un franchissement des frontières culturelles, symboliques et matérielles qui séparent initialement les nouveaux migrants de la population majoritaire. Nous nous intéressons ici aux facteurs qui favorisent l'atténuation de ces différences et de ces frontières, en examinant les caractéristiques sociales des personnes inscrites dans ce type d'union, comparativement aux autres immigrés arrivés adultes et célibataires (tableau 8). Sont conçues comme mixtes les unions entre une personne immigrée et une personne de la population majoritaire ou originaire d'une autre grande zone géographique (de fait essentiellement des personnes de l'UE-27). Les unions avec un fils ou une fille d'immigrés de même origine sont exclues de l'analyse, dans la mesure où elles relèvent de logiques sociales différentes. Ces unions sont par ailleurs insuffisamment nombreuses pour mener des analyses plus poussées ici.

Pour les hommes et les femmes immigrées, un niveau de qualification élevé augmente les chances de former une union mixte. Cet effet est renforcé par l'héritage scolaire quand le père est fortement qualifié. De même, bien maîtriser la langue française au moment de

l'arrivée en France réduit la distance culturelle et favorise la communication et les rencontres avec les personnes de la population majoritaire.

Les conditions de la migration, influent différemment pour les hommes et les femmes. Toutes choses égales par ailleurs, la mixité des unions est plus fréquente pour les femmes qui ont migré plus âgées. Cela peut être le signe d'une sélection de ces dernières : elles sont davantage émancipées de leur milieu d'origine. Dans le même ordre d'idées, elles nouent plus souvent une deuxième union avec un homme de la population majoritaire et l'ancienneté de la présence sur le territoire français favorise la mixité de leur couple. Pour les hommes, tous ces effets sont inversés. Les immigrés arrivés après 25 ans ont toutes choses égales par ailleurs une probabilité moindre de former une union mixte par rapport à ceux arrivés plus jeunes. De même, alors que la durée de présence en France tend à augmenter les chances d'une union mixte pour les femmes, elle tend à les réduire pour les hommes, comme si avec le temps, ceux-ci voyant leurs chances de trouver une compagne parmi les femmes de la population majoritaire s'envoler se repliaient vers les femmes leur origine.

La religion et l'importance de la religion dans l'éducation reçue pendant l'enfance influent significativement sur la destinée conjugale. D'une part, indépendamment de la confession, l'importance de la religion dans l'éducation familiale tend à augmenter les unions au sein d'une même origine. D'autre part, les confessions minoritaires sont un facteur qui freine la mixité des unions, les individus évitent ainsi d'avoir à gérer les inévitables divergences que cela engendre dans un couple.

L'ancienneté du courant migratoire peut s'avérer paradoxal : d'un côté, la durée de présence d'un groupe peut favoriser la mixité en diminuant l'aspect exotique qu'ont parfois les nouveaux migrants pour la population d'installation, les habitudes ou différences culturelles de ces derniers étant parfois progressivement adoptées par la population majoritaire, mais de l'autre, l'augmentation de la taille de la population d'un courant migratoire donné⁵ augmente le « vivier » de conjoints de même origine puis, dans un second temps, celui de descendants de parents de la même origine. La répartition géographique de la population issue d'un courant migratoire est alors essentielle. Dans une zone géographique donnée, à préférences individuelles données, la probabilité de vivre en union mixte est plus élevée si les immigrés (et leurs descendants) sont peu nombreux dans cette zone (Safi, 2008). Ainsi pour les hommes, la forte concentration de femmes immigrées de même origine augmente les chances de trouver une conjointe immigrée de même origine et réduit les chances de se mettre en couple mixte. L'effet n'est en revanche pas significatif pour les femmes, dont les plus hauts niveaux de qualification les orientent de toute façon davantage vers les couples mixtes.

Une fois contrôlés tous ces facteurs individuels et contextuels, la mixité des unions reste significativement différenciée selon le courant migratoire. Chez les hommes, on retrouve les différences observées précédemment sans tenir compte des effets de composition. La probabilité d'avoir une union mixte est ainsi plus faible d'au moins 10 points pour ceux venus de Turquie et d'Asie du Sud-Est par rapport à ceux venus du Portugal, choisis comme référence. À l'opposé, les immigrés d'origine espagnole ou italienne sont les plus enclins aux unions mixtes avec une probabilité de 40 points supérieure à la référence. Parmi les femmes, les effets liés aux origines sont en revanche peu significatifs, ce qui peut s'expliquer par les effectifs plus faibles les concernant ou par leur meilleure qualification en comparaison des hommes entrés adultes et célibataires.

⁵ La taille de la population immigrée de même origine et de sexe opposé que l'enquêté au moment de son arrivée en France dans son département de résidence a été reconstituée à partir des recensements passés et de la commune de résidence de l'enquêté à son arrivée en France recueillie par le questionnaire de l'enquête.

Tableau 8 : Facteurs influençant la probabilité pour une personne immigrée entrée adultes célibataires de former un couple avec une personne de la population majoritaire (ou immigrée ou descendante d'immigré d'une autre zone géographique) - effets moyens non pondérés

Pays de naissance	Hommes		Femmes			
	Effet moyen	Effectif non pondéré	Effet moyen	Effectif non pondéré		
Algérie	24,9	***	121	-4,5	60	
Maroc ou Tunisie	2,2		244	-11,0	82	
Afrique subsaharienne	-0,2		278	-4,5	153	
Asie du Sud-Est	-14,7	**	148	-5,0	87	
Turquie	-12,0	*	88	-17,0	**	29
Portugal	Réf.		122	Réf.		67
Espagne ou Italie	39,5	***	29	5,4		24
Autre UE-27	21,5	**	68	7,0		124
Autre	7,1		188	9,2		155
Première union	Réf.		969	Réf.		550
Deuxième union ou plus	2,8		317	6,2	*	231
Rencontre l'année de la migration ou suivant la migration	10,5	***	214	2,8		273
Rencontre entre la 2ème et la 5ème année suivant la migration	Réf.		483	Réf.		259
Rencontre six ans et plus après la migration	-7,9	***	589	14,8	***	249
Aucun diplôme	Réf.		395	Réf.		199
Brevet élémentaire	-0,9		225	-1,4		126
CAP BEP	4,3		113	17,6	**	57
Baccalauréat	16,5	***	163	13,6	**	129
Diplôme supérieur au baccalauréat	17,3	***	390	23,0	***	270
Père non diplômé	Réf.		744	Réf.		306
Père diplômé	6,6	**	483	4,7		441
Père athée	-3,1		94	-2,4		91
Père chrétien et religion peu importante dans l'éducation			238			224
Père chrétien et religion importante dans l'éducation	-3,5		186	-4,1		180
Père non chrétien et religion peu importante dans l'éducation	-8,3	**	400	-4,2		169
Père non chrétien et religion importante dans l'éducation	-10,4	***	368	-8,8	*	117
Langue française transmise dans l'enfance ou très bon niveau de français à l'arrivée en F	9,0	**	558	2,9		379
Niveau intermédiaire ou mauvais	Réf.		728	Réf.		402
Arrivée entre 15 et 20 ans	Réf.		524	Réf.		310
Arrivée entre 21 et 25 ans	-5,2	*	463	1,1		250
Arrivée à 26 ans et plus	-10,0	***	299	10,8	**	221
Part dans le département des immigrés du pays d'origine, âgé de 16 ans et plus, de sexe opposé à l'enquêté-e, quand il ou elle avait 15 ans ou bien au moment de sa migration si arrivée après 15 ans	-7,2	***	1286	-2,3		781

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : personnes immigrées âgées de 18 à 60 ans, vivant en couple, dont la rencontre avec le conjoint actuel est postérieure à leur migration.

† : dérivées moyennes pour la variable continue et différences moyennes de probabilités prédites pour les variables discrètes.

* significatif à 10%, ** significatif à 5%, *** significatif à 1%

Lecture : tous les autres paramètres étant fixés, les immigrés venus d'Algérie ont en moyenne une probabilité 25 points supérieure aux immigrés venus du Portugal d'avoir une union mixte.

2 LES COMPORTEMENTS CONJUGAUX DES DESCENDANT-E-S D'IMMIGRES

Bien que n'ayant pas fait eux-mêmes l'expérience de la migration, les enfants d'immigrés nés en France se situent dans un espace relationnel transnational et multiculturel par les liens de leur famille avec le pays d'origine et leur proximité avec d'autres familles immigrées en France. Pour autant, leur situation se distingue nettement de celle des immigrés. Pour eux, l'union avec une personne de la population majoritaire comporte peu, voire pas du tout de distance culturelle. Réciproquement, une union avec un immigré originaire du même pays que

leurs parents comporte une certaine distance culturelle, car en dépit d'une origine commune, les écarts peuvent être importants concernant les valeurs prévalant dans le pays du conjoint où les enfants d'immigrés nés en France sont à juste titre perçus comme des Français et non comme des « vrais » Algériens, Marocains, Maliens, etc. En revanche, le choix d'un conjoint lui-même descendant d'immigré comporte une forte proximité d'expérience : celui d'une histoire familiale marquée par la migration, par la diversité des référents culturels, et par une proximité de lieu de vie (voir chapitre ségrégation résidentielle) (Collet, Santelli, 2012a).

2.1 La situation matrimoniale actuelle et le type d'union

En 2008, la part des moins de trente ans parmi les descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans est globalement très importante (49 % de l'ensemble des descendants d'immigrés ont moins de trente ans). Elle est la plus élevée dans les courants migratoires récents : Maroc, Asie du Sud-Est et plus encore Afrique subsaharienne et Turquie. Par conséquent, la part des individus en couple n'est que de 27 % à 40 % au sein de ces groupes. En revanche elle approche voire dépasse les 60 % pour les personnes, globalement plus âgées, dont les parents sont originaires d'Europe ou pour la population majoritaire. Autrement dit, la majorité des descendants d'immigrés (hormis ceux d'origine européenne) ainsi que des descendants de natifs d'un DOM sont à une étape de leur cycle de vie où ils et elles n'ont pas encore fait l'expérience d'une vie conjugale stable.

Les formes d'union privilégiées par celles et ceux qui ont déjà vécu en couple stable mettent au jour des différences notables selon les origines et le sexe, les femmes étant plus souvent mariées que les hommes, elles ont aussi plus souvent contracté un mariage direct. Cette distinction entre hommes et femmes est la plus prononcée parmi les descendants d'immigrés venus de Turquie et d'Afrique sahélienne, pays où la norme de la virginité au mariage est très prégnante, ce qui est aussi le cas, mais dans une bien moindre mesure au Maghreb où l'âge au premier mariage est désormais très élevé (Ouadah-Bedidi, 2009 ; Hamel, 2006 ; Hamel *et al.* 2012 ; Collet, Santelli, 2012). Les personnes ayant un parent né dans un DOM ou un pays d'Afrique centrale ou du Golfe de Guinée sont les seules à préférer le concubinage au mariage, quel que soit le sexe. Le mariage est ainsi privilégié par la majorité des groupes, y compris par la population majoritaire, mais dans cette dernière, comme pour les filles et fils d'immigrés des pays de l'UE-27 (hors Europe du Sud) et du Portugal, il est davantage précédé d'une période de concubinage.

Tableau 9 : Situation matrimoniale actuelle des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM

	% des moins de 30 ans	% des individus en couple	Mariage direct	Concubinage puis mariage	Concubinage ou pacs	Total	N	% de premières unions
HOMMES								
DOM	63	40	7	27	65	100	115	64
Algérie	44	51	57	14	29	100	281	80
Maroc-Tunisie	69	33	48	25	27	100	149	88
Afrique sahélienne	76	28	38	5	57	100	46	93
Afrique centrale ou guinéenne	74	28	19	16	66	100	36	85
Asie du Sud-Est	78	29	11	27	62	100	65	79
Turquie	85	31	60	4	36	100	73	76
Portugal	58	57	16	29	55	100	258	80
Espagne-Italie	26	66	22	35	43	100	537	76
Autres pays UE-27	28	63	24	36	40	100	185	67
Autres pays	67	36	30	24	47	100	94	64
Ensemble des descendants d'immigrés	48	51	31	28	41	100	1724	77
Population majoritaire	36	60	22	41	37	100	900	77
FEMMES								
DOM	64	42	11	36	54	100	128	76
Algérie	49	47	60	18	22	100	331	83
Maroc-Tunisie	67	47	66	15	19	100	294	83
Afrique sahélienne	80	26	71	4	26	100	61	84
Afrique centrale ou guinéenne	71	28	23	26	51	100	47	72
Asie du Sud-Est	72	47	23	31	46	100	100	79
Turquie	89	42	93	2	5	100	98	94
Portugal	50	61	25	30	45	100	283	79
Espagne-Italie	28	61	32	33	35	100	535	76
Autres pays UE-27	35	65	26	35	39	100	201	67
Autres pays	59	49	31	30	39	100	119	75
Ensemble des descendants d'immigrés	50	53	42	26	32	100	2069	78
Population majoritaire	35	65	22	38	40	100	1082	76
Source : Enquête <i>Trajectoires et Origines</i> , INED-INSEE, 2008								
Champ : descendants d'immigrés ou de natifs d'un DOM, âgés de 18 à 50 ans.								
Lecture : 63% des hommes descendants de natifs d'un DOM ont moins de trente ans. Cependant, 40% vivent en couple et pour 7% d'entre eux, il s'agit de leur première union d'au moins six mois, sachant que sur l'ensemble des natifs d'un DOM, la part des moins de 30 ans, est de 21%.								

2.2 Les modes de rencontre du ou de la conjoint-e

La très grande majorité des filles et fils d'immigrés ou de natif d'un DOM ont rencontré leur conjoint en France métropolitaine (respectivement 90% et 94%). Pour les descendants d'immigrés, la mixité du couple parental contribue à augmenter cette proportion : 95% contre 85% seulement quand les deux parents sont immigrés. Une petite proportion a ainsi fait la connaissance de son conjoint à l'étranger, probablement dans le pays d'origine des parents.

Ces rencontres en dehors du sol français se révèlent beaucoup plus fréquentes pour les descendant-e-s d'immigrés venus de Turquie (55% des femmes et 41% des hommes), ce qui les distingue nettement de toutes les autres personnes ayant des parents immigrés : ce taux se situe dans une fourchette nettement inférieure, comprise entre 18% et 25% quand les parents sont venus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, et il tombe à moins de 6% chez ceux dont les parents sont originaires d'Europe ou d'Asie du Sud-Est, ce qui est proche de ce qu'on observe pour la population majoritaire (2%).

D'une manière générale, les individus font d'abord la connaissance de leur conjoint dans leur sphère amicale, mais celles et ceux qui rencontrent leur partenaire dans l'espace public (le voisinage comme les lieux festifs) ou dans les espaces sélectifs (au travail ou lors de leurs études) sont quasiment aussi nombreux, la proportion d'individus se situant dans chacune de ces configurations étant d'environ 30%. En revanche, l'univers relationnel de la famille est nettement moins mobilisé, et on voit émerger des différences prononcées selon les

origines des parents des enquêtés. Pour la population majoritaire, l'environnement de la famille n'a été l'espace de rencontre du ou de la conjointe que pour seulement 8% des individus. Les taux sont proches pour les descendant-e-s de natifs d'un DOM ou d'immigrés européens, mais aussi d'Asie du Sud-Est ou encore d'Afrique centrale ou guinéenne (même si les résultats sont plus fragiles concernant ce dernier groupe). Pour les descendants d'immigrés maghrébins ou d'Afrique sahélienne, l'univers familial est davantage mobilisé : il l'est pour un quart à un tiers des femmes et environ un quart des hommes, ce qui témoigne d'un rôle plus prononcé de la famille dans la constitution des unions, sans que ce modèle ne soit dominant. Ce taux atteint 51% des filles et 33% des fils d'immigrés turcs.

Tableau 10 : Modes de rencontre du conjoint actuel des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM

Pays ou département de naissance des parents	Femmes							Hommes						
	En France*	Par la famille	Par espaces sélectifs	Par les amis	Espaces publics	Total	N	En France*	Par la famille	Par espaces sélectifs	Par les amis	Espaces publics	Total	N
DOM	95	8	23	40	30	100	135	93	7	31	35	27	100	125
Algérie, dont...	82	22	24	21	34	100	342	80	23	23	26	29	100	288
deux parents immigrés	81	25	23	17	34	100	236	75	29	19	23	29	100	187
un seul parent immigré	84	14	25	29	32	100	106	89	11	30	30	29	100	101
Maroc-Tunisie	75	25	22	24	29	100	309	84	14	26	29	31	100	158
deux parents immigrés	66	33	17	18	32	100	218	75	15	20	26	39	100	96
un seul parent immigré	95	9	35	35	22	100	91	94	13	33	32	22	100	62
Afrique sahélienne	80	37	13	19	31	100	64	79	23	22	28	27	100	48
<i>Afrique centrale</i>														
<i>guinéenne</i>	82	9	46	30	16	100	49	82	5	33	22	40	100	37
Asie du Sud-Est	100	5	37	21	38	100	112	97	4	39	38	19	100	70
Turquie	45	51	9	21	19	100	99	59	33	6	18	43	100	79
Portugal	94	11	28	30	31	100	297	94	6	31	34	30	100	270
Espagne ou Italie	98	9	26	36	29	100	558	95	6	31	31	33	100	554
deux parents immigrés	95	8	24	40	29	100	198	93	4	26	32	37	100	208
un seul parent immigré	99	9	27	34	30	100	360	97	7	34	30	30	100	346
Autres pays de l'UE-27	96	9	31	32	28	100	210	93	8	26	34	32	100	197
Autres pays	91	8	37	30	24	100	131	85	10	30	34	27	100	104
Ensemble des descendants d'immigrés	89	15	27	29	30	100	2171	90	11	28	31	31	100	1805
deux parents immigrés	82	21	23	24	31	100	1167	85	14	23	29	33	100	914
un seul parent immigré	96	9	30	33	29	100	914	94	7	32	32	28	100	891
Population majoritaire	98	8	30	37	25	100	1119	98	8	33	35	24	100	928

Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champs : Descendants d'immigrés, 18-50 ans.
Lecture : 95% des descendantes de natifs d'un DOM ont rencontré leur conjoint en France métropolitaine et 8% l'ont rencontré dans le réseau relationnel proche de la famille.
* hors DOM pour ego originaire d'un DOM.

2.3 L'origine du ou de la conjoint-e des descendant-e-s d'immigrés

Les deux tiers des filles et fils d'immigrés se mettent en couple avec une personne de la population majoritaire. C'est encore davantage le cas lorsqu'ils sont issus d'un couple mixte (tableau 11). Le choix d'un conjoint immigré de la même provenance que leurs parents est en revanche peu fréquent, sans être marginal : il concerne 15 % de l'ensemble des enfants d'immigrés, mais s'avère plus élevé (26 %) pour ceux qui ont deux parents immigrés que pour ceux issus d'un couple mixte (6 %) et pour les filles que pour les fils d'immigrés. Ceux qui choisissent un conjoint descendant d'un immigré issu du même courant migratoire que leurs parents sont également une minorité (environ 14 %) ; tandis que ceux qui forment un couple avec un immigré ou un descendant d'immigré d'une même grande zone géographique que celle de l'un de leurs parents sont 6 %, ce qui témoigne du haut degré de diversité culturelle dans lequel les enfants d'immigrés grandissent.

En additionnant les situations de couple où le conjoint est issu de la population majoritaire et celles où le conjoint est immigré ou descendant d'immigré d'un continent différent de celui des parents de l'enquêté, ce sont 71% des descendants d'immigrés qui vivent en couple avec un conjoint qui n'a pas d'ascendance commune à la leur.

La proportion d'unions avec un immigré de même origine que les parents de l'enquêté varie fortement selon les groupes. Ces unions sont plus fréquentes dans les groupes où les parents sont eux-mêmes moins souvent en couple mixte, comme pour les descendants de migrants originaires de Turquie et d'Afrique sahélienne. L'histoire migratoire des parents des enquêtés a ainsi un impact fort sur l'environnement dans lequel les enfants d'immigrés grandissent et cela influe sur les modalités de rencontre de leur conjoint. Inversement, les personnes dont les parents sont originaires d'Espagne ou d'Italie et des autres pays de l'UE-27, eux-mêmes plus souvent issus de couples mixtes, forment plus souvent des unions avec une personne de la population majoritaire.

La mixité de l'ascendance conserve un impact significatif sur la tendance à favoriser les unions avec une personne de la population majoritaire lorsque l'on tient compte des effets de structure, et notamment du niveau de diplôme des parents (tableau 12⁶). Il faut souligner que cet effet se révèle plus fort pour les filles que pour les fils. D'ailleurs pour les fils d'immigrés, la probabilité de former une union avec une femme migrante de même origine est aussi élevée pour ceux issus de couples mixtes que pour ceux qui ont deux parents immigrés.

La mixité de l'ascendance renforce l'apprentissage de la langue française dans l'enfance et limite inversement celui de la langue du parent migrant, ce qui a un effet propre sur la formation ultérieure des unions des enfants. Toutes choses égales par ailleurs, dont la mixité de l'ascendance, lorsque les parents ne transmettent pas à leurs enfants la langue du parent migrant, leurs enfants ont une moindre probabilité de choisir un conjoint immigré, particulièrement pour les femmes.

⁶ Les facteurs associés au fait d'avoir formé un couple en dehors de tout lien avec l'origine des parents (avec une personne de la population majoritaire ou éventuellement une personne migrante ayant une origine différente de celle des parents de l'enquêté), plutôt qu'avec une personne immigrée de même origine ou encore avec une personne descendante d'immigré de même origine, sont identifiés grâce à une régression polytomique non ordonnée.

Tableau 11 : Statut migratoire et origine du ou de la conjoint-e des descendant-e-s d'immigrés selon le pays de naissance de leurs parents

Pays de naissance des parents de la personne enquêtée	Conjoint-e					% de d'individus ayant 1 seul parent immigré
	Immigré-e originaire de la même grande zone géographique que celle des parents de l'enquêté-e	Descendant-e d'un immigré originaire de la même grande zone géographique que celle des parents de l'enquêté-e	Immigré ou descendant d'un immigré d'une autre grande zone géographique que celle des parents de l'enquêté-e	Majoritaire*	Effectifs non pondérés	
HOMMES						
Algérie	26	23	7	44	288	35
Maroc et Tunisie	20	16	12	52	158	46
Afrique subsaharienne, dont...	27	7	12	54	85	38
Afrique sahélienne	38	8	6	47	48	34
Afrique guinéenne ou centrale	9	5	21	66	37	46
Asie du Sud-Est	3	6	10	81	70	53
Turquie	39	13	7	41	79	23
Portugal	9	18	5	68	270	33
Espagne et Italie	4	11	5	80	554	63
Autres pays de l'UE-27	6	6	4	83	197	86
Autres pays	14	9	11	66	104	65
Ensemble des hommes descendant d'immigrés	12	14	7	68	1 805	53
FEMMES						
Algérie	31	22	5	42	342	32
Maroc et Tunisie	42	17	5	36	309	32
Afrique subsaharienne, dont...	41	16	0	43	113	44
Afrique sahélienne	50	24	0	26	64	35
Afrique guinéenne ou centrale	30	6	0	64	49	54
Asie du Sud-Est	11	14	18	57	112	56
Turquie	75	13	6	7	99	1
Portugal	14	17	7	62	297	28
Espagne et Italie	4	10	4	83	558	72
Autres pays de l'UE-27	3	6	12	80	210	92
Autres pays	9	10	11	71	131	73
Ensemble des femmes descendantes d'immigrés	18	14	6	61	2 171	52
Ensemble des descendant-e-s d'immigrés	15	14	6	65	3 976	53
Ensemble des descendant-e-s ayant un seul parent immigré	6	9	7	78	1 893	--
Ensemble des descendant-e-s ayant deux parents immigrés	26	19	6	49	2 083	--

Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champs : Descendants d'immigrés en couple, 18-50 ans.

Tableau 12: Effets moyens nets d'effets de structure du pays d'origine des parents sur la probabilité d'être en couple avec soit un immigré, soit un descendant d'immigré soit une personne issue de la population majoritaire -pour un descendant d'immigré

Pays de naissance des parents de la personne enquêtée	HOMMES				FEMMES			
	Statut migratoire de la conjointe actuelle				Statut migratoire du conjoint actuel			
	Immigrée de la même grande zone géographique que les parents	Descendante d'immigré de la même grande zone géographique que les parents	Population majoritaire (ou personne immigrée ou descendante d'immigré d'une autre grande zone géographique que les parents)	Effectifs	Immigré de la même grande zone géographique que les parents	Descendant de la même grande zone géographique que les parents	Population majoritaire (ou personne immigrée ou descendante d'immigré d'une autre grande zone géographique que les parents)	Effectifs
Algérie	4,8	-0,7	-4,1	288	6,6	1,0	-7,6	342
Maroc ou Tunisie	2,1	-2,0	-0,1	158	23,4***	-3,9	-19,4***	309
Afrique subsaharienne	14,8*	-6,5	-8,2	85	46,0***	-7,7**	-38,3***	113
Asie du Sud-Est	-6,8	-9,4*	16,2*	70	-16,4***	-7,0**	23,4***	112
Turquie	28,3***	-3,2	-25,1***	79	40,4***	-5,7	-34,6***	99
Portugal	Réf.	Réf.	Réf.	270	Réf.	Réf.	Réf.	297
Espagne ou Italie	-5	-3	8*	554	-13***	-1	14***	558
Autre UE-27	-3	-2	6	197	-13*	-2	15**	210
Autre	11*	-8*	-3	104	7	-3	-4	131
Père immigré seulement	-3	-6**	9**	560	-16***	-2	17***	607
Mère immigrée seulement	-8***	-5**	13***	331	-14***	-5**	18***	395
deux parents immigrés	Réf.	Réf.	Réf.	914	Réf.	Réf.	Réf.	1169
Âgé de 35 ans ou moins	-3*	2	2	951	-3	6***	-2	1260
Âgé de 36 à 50 ans	Réf.	Réf.	Réf.	854	Réf.	Réf.	Réf.	911
1 ^{ère} union & âge à la cohabitation 1 ^{er} quartile	6*	-5	-2	436	9**	-2	-6	506
1 ^{ère} union & âge à la cohabitation 2 ^{ème} quartile	Réf.	Réf.	Réf.	302	Réf.	Réf.	Réf.	511
1 ^{ère} union & âge à la cohabitation 3 ^{ème} quartile	8*	0	-8*	354	-2	-1	3	331
1 ^{ère} union & âge à la cohabitation 4 ^{ème} quartile	16***	-4	-12**	304	3	-4***	1	381
2 ^{ème} union	0	-6**	6	409	-13***	-4***	16***	442
Aucun diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	259	Réf.	Réf.	Réf.	236
Brevet élémentaire	-3	-2	5	140	0	1	-1	191
CAP, BEP	-2	4	-2	517	-3	7**	-4	494
Bac.	-6**	3	4	346	-9*	5*	4	458
Supérieur au Bac.	-6**	-3	9**	543	-10*	3	6	792
Père non diplômé	3	0	-3	768	-5	1	4	952
Père avec un diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	1037	Réf.	Réf.	Réf.	1219
Père athée	-1	1	0	398	-4	-2	6	431
Père chrétien et religion peu importante dans l'éducation	Réf.	Réf.	Réf.	727	Réf.	Réf.	Réf.	756
Père chrétien et religion importante dans l'éducation	-1	8*	-7	154	-3	3	0	198
Père non chrétien et religion peu importante dans l'éducation	14**	9	-23***	364	17***	3	-21***	472
Père non chrétien et religion importante dans l'éducation	14**	18**	-32***	162	23***	8*	-31***	314
Langue française exclusive dans l'enfance	-3*	-4	7**	761	-12***	0	12***	859
Langue française non exclusive ou non utilisée dans l'enfance	Réf.	Réf.	Réf.	1044	Réf.	Réf.	Réf.	1312
Proportion, dans le département de résidence de l'enquêtée lorsqu'il ou elle avait 15 ans, des immigrés du pays d'origine de ses parents, âgés de 16 ans et plus, du sexe opposé	-1	3***	-2**	1805	0	1*	-1**	2171

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : Descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans, vivant en couple.

† : dérivées moyennes pour la variable continue et différences moyennes de probabilités prédites pour les variables discrètes.

*significatif à 10%, ** significatif à 5%, *** significatif à 1% : écarts types mesurés par bootstrap (100 tirages)

Lecture : tous les autres paramètres étant fixés, les fils d'immigrés d'Afrique subsaharienne ont une probabilité d'être en couple avec une femme immigrée de la même grande zone géographique 14,8 supérieure à un descendant d'immigré d'portugais, retenu comme référence, ce résultat étant significatif au seuil de 10 %.

Un niveau élevé de qualification favorise l'union avec une personne de la population majoritaire, mais l'ampleur de cet effet reste limitée, en particulier pour les hommes, en comparaison de la mixité du couple parentale ou de la religiosité. Le fait que le père de l'enquêté soit diplômé ou non n'a pas non plus d'influence⁷. Pour les femmes, le diplôme atteint apparaît plus déterminant quant à l'origine de leur conjoint : la probabilité de former une union avec un immigré de même origine diminue avec le niveau de diplôme. La probabilité d'une union avec un descendant d'immigré est la plus élevée pour les femmes dotées d'un niveau de diplôme intermédiaire.

Autre composante du milieu d'origine, la religion des parents et l'importance de celle-ci dans l'éducation reçue dans l'enfance a un impact significatif. La probabilité de vivre avec une personne de la population majoritaire est beaucoup plus faible pour les personnes ayant un père non-chrétien, tandis que l'importance accordée à la religion quelle que soit cette religion est sans effet. Les différences de confession constituent ainsi un frein fort à la constitution des unions, qui se vérifie pour les hommes comme pour les femmes.

Le rang de l'union dans l'histoire conjugale s'avère peu influent sur l'origine de la conjointe pour les hommes, tandis qu'il intervient en faveur de la formation d'une union avec une personne de la population majoritaire (ou d'une autre origine) pour les femmes. Pour elles, une première union associée à une cohabitation précoce va de pair avec le fait d'être en couple avec un conjoint immigré de même origine, tandis que le fait d'être dans une seconde union est très corrélé au fait d'avoir un conjoint de la population majoritaire. Pour les hommes, l'âge à la cohabitation n'est pas clairement associé à d'autres caractéristiques du couple. Cependant, les unions intervenues tardivement pour les hommes sont très souvent des unions avec une femme immigrée. Dans cette catégorie, les descendants d'origine maghrébine - particulièrement d'Algérie - sont surreprésentés (40 % contre 28 % de l'ensemble des hommes descendants d'immigrés en couple) et ceux d'origine européenne sous représentés.

L'âge de l'enquêté a un effet peu significatif sur l'origine du ou de la conjointe. Alors que les fils d'immigrés des générations les plus jeunes sont toutes choses égales par ailleurs, moins souvent en couple avec une femme immigrée de même origine que leurs parents, les femmes les plus jeunes sont significativement plus nombreuses à être en couple avec un descendant d'immigré de même origine.

Outre ces facteurs liés à l'histoire de la personne, des facteurs de contexte liés au lieu de résidence et donc aux conjoints potentiels rencontrés peuvent intervenir dans la sélection du conjoint⁸. Pour les unions entre un-e descendant-e d'immigré et une personne immigrée, le poids de la population immigrée dans le département ne s'avère pas influente, mais elle favorise en revanche les unions entre descendants d'immigrés. Pour les hommes, les caractéristiques individuelles ou familiales apparaissent finalement secondaires (à l'exception de la religion du père et la mixité de l'ascendance), en revanche la présence d'une population immigrée de même origine intervient positivement et significativement en favorisant les unions avec ces personnes. On peut avancer que l'union de deux descendants d'immigré d'une même origine relève plus de la concentration résidentielle des familles migrantes sur certaines zones du territoire français que d'une volonté délibérée d'une fermeture sur les origines. En effet, dans 97 % des cas, les conjoints se sont rencontrés en France et pour plus d'un tiers dans l'espace public (essentiellement le voisinage), contre seulement 11% dans le cercle relationnel de la famille.

⁷ La CS des parents a été testée par ailleurs. Elle n'a pas d'effet non plus sur la probabilité d'être en couple avec une personne de la population majoritaire.

⁸ Cette dimension contextuelle a été introduite dans le modèle par la proportion, dans le département de résidence de l'enquêté lorsqu'il ou elle avait 15 ans, de personnes immigrées du sexe opposé, âgées de 16 ans et plus, et venues du même pays que le(s) parent(s) immigrés de l'enquêté-e.

Une fois toutes les caractéristiques individuelles et contextuelles contrôlées, l'origine des enquêtés n'a plus, pour les hommes, d'influence significative sur le fait de former une union avec une personne immigrée, descendante d'immigrée ou de la population majoritaire, à l'exception notable de ceux ayant une ascendance turque qui ont une probabilité inférieure de 25 points à ceux ayant une ascendance portugaise d'être en couple avec une personne de la population majoritaire. C'est l'inverse pour les hommes ayant une ascendance d'Asie du Sud-Est (+16 points). Pour les femmes, l'origine nationale des parents conserve une forte influence sur l'origine du conjoint : d'un côté les filles ayant des parents venus d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou de Tunisie et du Maroc sont plus enclines à former un couple avec une personne de même origine que leurs parents, alors que c'est l'inverse pour celles dont les parents viennent d'Asie du Sud-Est et d'Europe. Au-delà des différences de religion, les différences culturelles constituent des frontières plus marquées dans la formation des unions des femmes que des hommes. Les fils d'immigrés d'Asie du Sud-Est se distinguent également par une probabilité plus faible toutes choses égales par ailleurs de former une union avec une autre personne née en France de parents immigrés de cette région.

Conclusion

La première partie de ce chapitre, consacrée aux immigrés, fait apparaître que la place de la migration dans le cycle de vie des immigrés est très variable selon les origines, et induit des différences fortes quant au contexte dans lequel les personnes rencontrent leur conjoint. De ce fait, une simple comparaison des taux de couples mixtes entre les groupes d'origine sans tenir compte de la situation matrimoniale et de l'âge à l'arrivée des migrants est un non-sens. L'analyse des comportements conjugaux des enfants d'immigrés, mise en regard de celle des immigrés, laisse ensuite paraître que les circonstances initiales de la migration des parents ont une influence sur l'histoire matrimoniale de la génération suivante. Si les parents sont arrivés en étant déjà en couple, leurs enfants auront plus de chance d'apprendre leur langue, de côtoyer le pays d'origine et de rencontrer une fois adulte un conjoint dans ce pays, que les personnes dont les parents sont arrivés en étant de jeunes adultes célibataires, surtout si ceux-ci sont venus en France pour faire des études, et ont eux-mêmes formé un couple mixte.

A ce titre, les migrants originaires de Turquie sont particulièrement nombreux à être arrivés à l'âge adulte en étant déjà en couple. Il existe donc peu de couples mixtes dans ce groupe d'origine, à la différence de ce qui s'observe dans les autres courants migratoires. Au niveau de leurs enfants nés en France, il apparaît un lien fort à la Turquie se traduisant par des unions relativement nombreuses avec des personnes rencontrées en Turquie, qui par conséquent sont formalisées par des mariages sans cohabitation préalable. A l'inverse, les migrants espagnols ou italiens qui sont arrivés enfant avec leurs parents, ont eux-mêmes formé des couples avec la population majoritaire, si bien que leurs enfants nés en France ont très rarement formé un couple avec une personne immigrée d'Espagne ou d'Italie ou même avec une personne née en France dont les parents auraient aussi une origine italienne ou espagnole.

Les différents modes de rencontre présentés dans ce chapitre assurent chacun à leur manière une homogamie sociale entre les conjoints, mais ils renvoient à des modèles de formation du couple différents (allant du mariage direct sans phase de cohabitation à la cohabitation conjugale sans mariage). Le mariage direct et la rencontre du conjoint via la famille sont généralement associés tandis que le concubinage exclusif va davantage de pair avec une rencontre du conjoint par le biais des amis, du travail, des études. Chacun de ces modèles de formation du couple renvoie à des normes en matière de sexualité bien distinctes. La dominance de l'un ou l'autre de ces modèles dans les pays d'origine se perçoit quand on examine la situation matrimoniale de celles et ceux arrivés en couple, tandis qu'on observe une atténuation assez nette du modèle le plus éloigné des normes conjugales française quand les personnes sont arrivées célibataires et ultérieurement chez les descendants de migrants, même si la divergence des normes se perçoit encore.

Enfin d'une manière générale, des différences s'observent entre les femmes et les hommes. Les hommes migrants, plus que les femmes, arrivent en étant célibataires, d'où une plus forte mixité pour ces derniers. Les femmes ont davantage connu un mariage direct que les hommes, mais cela vaut aussi quand elles sont arrivées célibataires. Celles arrivées seules ont tout de même un profil sociologique très particulier qui les distingue y compris des femmes migrantes arrivées enfant, dans la mesure où elles sont plus diplômées et moins souvent en couple avec un homme immigré. Les différences selon le sexe s'observent aussi parmi les filles et fils de migrants, où l'on remarque davantage de mariages directs et de rencontre dans le cercle familial, pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, le concubinage et la rencontre du conjoint hors de la famille est nettement plus développées que parmi les migrant-e-s. En cela leur comportement se rapproche des individus de même âge issus de la population majoritaire. Mais ce constat ne doit pas cacher les fortes disparités d'un groupe d'origine à l'autre.

Bibliographie

- Alba R., Golden R., 1986, « Patterns of ethnic marriage in the United States », *Social Forces*, 65(1), p. 202-223.
- Borrel C., Tavan C., 2003, « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait Social, Edition 2003/2004*, Paris, Insee, p. 109-124.
- Bozon M., Héran F., 1987, « La découverte du conjoint : I. Evolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, 42(6), p. 943-985. réédité in Bozon M., Héran F., 2006, *La formation du couple*, Paris, La Découverte, collection « Classiques Grands repères ».
- Bozon M., Héran F., 1988, « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43(1), p. 121-150. réédité in Bozon M., Héran F., 2006, *La formation du couple*, Paris, La Découverte, collection « Classiques Grands repères ».
- Collet B., Santelli E., 2012a, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF.
- Collet B., Santelli E., 2012b, « Les couples mixtes franco-algériens en France. D'une génération à l'autre », *Hommes et migrations*, n°1295, p. 54-65.
- Filhon A., Varro G., 2005, « Les couples mixtes une catégorie hétérogène », in Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, *Les Cahiers de l'Ined*, p. 483-501.
- Gilbertson GA, Fitzpatrick JP, Lijun Y. 1996. Hispanic intermarriage in New York City: new evidence from 1991. *Int. Migr. Rev.* 30:445-59.
- Girard A., 1964, *Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France*, Travaux et Documents n°44, Paris, INED / Presses universitaires de France.
- Gordon M., 1964, *Assimilation in American Life: The Role of Race, Religion and National Origins*, New York, Oxford University Press.
- Hamel Ch., 2006, « La sexualité entre sexisme et racisme : les descendant-e-s de migrant-e-s originaires du Maghreb et la virginité », in *Nouvelles questions féministes*, vol 25, n°1, janvier-février, p. 41-58.
- Hamel Ch., N. Milewski, D. Huchek, H. De Valk, 2012, Union Formation and Partner Choice. In : Crul M., Schneider, J. Lelie, Fr. *The European Second Generation Compared*, Amsterdam University Press, Imiscoe Research, p.217-276.
- Kalmijn M. 1993. "Trends in black/white intermarriage". *Sociological Forces*. 72:119-46
- Kalmijn M., F. Van Tubergen, 2007, « Ethnic intermarriage in the Netherlands: Confirmations and Refutations of accepted insights », *European Journal of Population – Revue européenne de démographie*, vol. 22, p. 371-397.

Ouadah-Bedidi, Z. & Vallin, J. (2000), Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité, *Population and Société*, n° 359: 1-4.

Perlman J., M. C. Waters, 2004, « Intermarriage then and now: Race, generation and the changing meaning of marriage », in N. Foner, G. Fredrickson (éd.), *Not Just Black and White: Historical and Contemporary Perspectives on Immigration, Race and Ethnicity in the United States*, New York, Russell Sage Foundation, p. 262-277.

Merton R K. 1941. "Intermarriage and the social structure". *Psychiatry* 4:361-74

Munoz-Perez F., Tribalat M, 1984, « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la Première guerre », *Population*, 39(3), p. 427-462.

Neyrand G., M'Sili M, 1997, « Les couples mixtes dans la France contemporaine : mariage, acquisition de la nationalité française et divorce », *Population*, 52(3), p. 571-606.

Ouadah-Bedidi Z., 2005, « Liens de parenté entre conjoints en Algérie », in Vimard P. et Vignikin K. (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, p. 137-155.

Portes A., 1995, *The Economic Sociology of Immigration : Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation.

Safi M., 2008, « Intermariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, 63(2), p. 267-298.

Santelli E., Collet B., 2011, « De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains subsahariens », *Sociologie et sociétés*, vol. XLIII, n°2, p. 329-354.

Song, M. (2010), "Is Intermarriage a Good Indicator of Integration?" *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(2): 331-348.

Tribalat M., 1995, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Essai.

Tribalat M., 1996, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte.